Description et modalités de la prise en compte du handicap

Vous avez un handicap et vous voulez passer le permis de conduire ? C'est possible si vous êtes reconnu apte par un médecin agréé lors d'une visite médicale. Les épreuves de l'examen sont aménagées selon votre handicap : physique (mobilité réduite), auditif (sourd ou malentendant), troubles du langage ou de l'apprentissage. Drive Innov vous accompagne dans ces démarches et adapte la formation.

1 Votre interlocuteur chez Drive Innov

Référent handicap de Drive Innov Portes-lès-Valence : Yohann Berthe — 04 58 14 16 00 — yohann@drive-innov.com. Signalez votre situation dès le premier contact : c'est ce qui permet d'adapter l'évaluation de départ, le rythme, les supports et, si besoin, le véhicule.

2 Accessibilité de l'établissement Drive Innov Portes-lès-Valence

Élément	Accessible
Entrée accessible en fauteuil roulant	oui
Sortie de secours accessible	oui
Sanitaires adaptés	oui
Portes aux normes PMR	oui
Signalétique adaptée	oui
Bureaux et banque d'accueil adaptés	oui

3 Les deux conditions pour s'inscrire à l'examen

- Avoir l'âge requis pour la catégorie : 17 ans pour le permis B (16 ans en apprentissage anticipé de la conduite, 15 ans pour commencer la formation en AAC), 16 ans pour A1, 18 ans pour A2, 14 ans pour AM.
- Être reconnu apte par un médecin agréé par le préfet, lors d'un contrôle médical. Le médecin fixe la durée de validité du permis en fonction du handicap ; elle peut être permanente pour un permis B lorsque le handicap est stabilisé.

4 Où se renseigner pour les aménagements d'examen ?

Le bureau de l'éducation routière (BER) de la direction départementale des territoires de votre département indique les aménagements possibles et les dates des sessions spécialisées.

Département	Service	Contact
Savoie (73)	BER — DDT 73, 1 rue des Cévennes, 73000 Chambéry	04 79 71 74 23 — ddt-permis-conduire@savoie.gouv.fr
Rhône (69)	BER — DDT 69, 29 chemin de la Pierre-Blanche, 69800 Saint-Priest	04 72 47 70 80 — ddt-er@rhone.gouv.fr
Loire (42)	BER — DDT 42, 2 avenue Grüner, CS 90509, 42007 Saint-Étienne Cedex	04 77 82 30 70 — ddt-sg-education-routiere@loire.gouv.fr
Drôme (26)	DDT 26 — pôle éducation routière, 4 place Laennec, 26015 Valence Cedex	04 81 66 80 00 — ddt@drome.gouv.fr

Ressource Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes (Agefiph) : contact par courriel uniquement, rhf-ara@agefiph.asso.fr. La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et Cap emploi peuvent également vous orienter et étudier une aide au financement.

5 Si vous êtes sourd ou malentendant

- Des sessions spécialisées de l'épreuve théorique générale sont organisées par le département ; leur calendrier est communiqué par le BER.
- Un interprète en langue des signes française ou le dispositif de communication adapté de votre choix peut vous assister.
- L'épreuve théorique aménagée dure 1 h 30, par groupes de 10 candidats au plus.
- Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'épreuve pratique en cas de difficulté pour communiquer.

6 Si vous avez un handicap physique (mobilité réduite)

- Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'épreuve pratique.
- L'inspecteur peut commencer par les questions et vérifications portant sur l'extérieur du véhicule ; vous pouvez être assisté d'un accompagnateur.
- Le véhicule doit être adapté (double commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires, commandes au volant). Les aménagements figurent ensuite sous forme de codes sur votre permis : 10 (boîte de vitesses adaptée), 15.03 (embrayage automatique), 35 (dispositifs de commande adaptés), 40.11 (assistance sur le volant), 43 (siège adapté).
- Avant toute inscription, Drive Innov vous oriente vers son partenaire spécialisé (véhicule aménagé, évaluation en situation) pour vérifier avec vous que le projet de permis est réalisable, et dans quelles conditions.

7 Si vous êtes dysphasique, dyslexique ou dyspraxique

Nos enseignants de la conduite ont suivi une formation interne à l'accompagnement des personnes présentant des troubles des apprentissages, validée par une orthophoniste et une psychologue : rythme, supports et méthodes sont adaptés avec vous.

Vous pouvez passer l'épreuve théorique dans une session spécifique en fournissant l'un des trois justificatifs suivants :

- une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap de la MDPH, accompagnée d'un diagnostic de dyslexie, dysphasie ou dyspraxie ;
- une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'Éducation nationale pour troubles du langage ou de la coordination ;
- un certificat médical de moins de six mois attestant un trouble spécifique du langage, de la lecture ou de la coordination.

8 Coût des épreuves

L'épreuve théorique coûte 30 € auprès d'un organisateur agréé ; elle est gratuite pour les candidats présentés en session administrative sur avis médical. L'épreuve pratique est gratuite. Les prestations de formation sont celles de notre grille tarifaire. La prestation de compensation du handicap (PCH), l'Agefiph ou le FIPHFP peuvent participer au financement selon votre situation.

9 Ce que Drive Innov met en place

- Une évaluation de départ adaptable (durée, support, présence d'un enseignant).
- Des supports pédagogiques adaptés : plateforme de code en ligne, fiches simplifiées, tutoriels vidéo, cours de code accompagnés.
- Des enseignants de la conduite diplômés, sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- L'orientation vers un établissement équipé lorsque le véhicule adapté n'est pas disponible dans nos agences.

Une question ? L'accueil de votre agence vous oriente.

Drive Innov Portes-lès-Valence — Tél. 04 75 83 30 45
contact@drive-innov.com
https://drive-innov.com